

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°D

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS-LES-PINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marianne ROUX - Maire

Date de convocation du conseil municipal : dix avril 2026

Nombre de membres en exercice : 7

Etaient Présents : Madame ROUX Marianne, Monsieur GIORDANO Bernard, Monsieur MONIER Stéphane, Madame NORIS Jennifer, Madame POREE Clémence, Monsieur VELAY Jean

Etaient absents :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);
Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;
Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

VILLEBOIS-LES-PINS COMMUNE - VILLEBOIS-LES-PINS COMMUNE - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	75 301,39	54 340,00	129 641,39
	Recettes réalisées (1)	B	63 555,20	68 105,37	131 660,57
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	50 751,00	82 325,00	133 076,00
	Dépenses réalisées (1)	E	46 064,25	68 531,81	114 596,06
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	17 490,95	-426,44	17 064,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-24 550,39	27 985,16	3 434,77
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-7 059,44	27 558,72	20 499,28
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-7 059,44	27 558,72	20 499,28

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

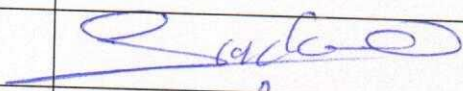



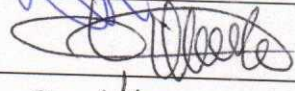

Marianne ROUX se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Marianne Roux, délibérant sur le compte financier unique de

l'exercice 2025, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et l'excédent de fonctionnement :

7 059,44	au compte 1068 (recette d'investissement)
20 499,28	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
7 059,44	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

Nom de l'Elu	Signature
Roux Marianne - Maire	
Giordano Bernard - 1 ^{er} adj -	
Martin Yann	
Monier Stéphane	
Noris Jennifer	
Porée Clémence	
Velay Jean	

Certifié conforme le : 28 avril 2026

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

